

REPUBLIQUE DU NIGER

Région de

Département de

Commune de

Commission foncière de.....

Registre de gage coutumier

Références de l'acte			Propriétaire		Bénéficiaire du gage coutumier		Caractéristiques du terrain			Gage coutumier		Acte attestant de la propriété de la ressource	Mise en sous-location
N°d'enregistrement	Date	Témoins de la transaction	Noms, prénoms	Date et lieu de naissance	Noms, prénoms	Date et lieu de naissance	Type de ressource*	Localisation	Propriétaires limitrophes	Durée du gage	Montant du gage	Référence de l'acte	Référence de l'acte
01 / 2013 / Cofob / CGC													
02 / 2013 / Cofob / CGC													

*Type de ressource : par exemple champ, jardin, autre (à préciser)...

NB : Lors de la délivrance de l'acte, le registre doit être rempli jusqu'à la double barre, les colonnes au-delà correspondent aux mutations ultérieures sur la ressource.

Les références de l'acte doivent être les mêmes sur le contrat de location et dans le registre de location. Elles doivent permettre de préciser de quel type d'acte il s'agit. Ainsi CGC signifie : contrat de gage coutumier.

S'il existait déjà un acte attestant de la propriété sur la ressource, il est nécessaire de le préciser dans la colonne « acte attestant de la propriété de la ressource » et de mettre à jour le registre au niveau de l'enregistrement de cet acte, en précisant dans la colonne « cession d'un droit d'usage » les références de l'acte qui vient d'être établi.